

un entrepreneur d'expérience, et noms des personnes qui s'y sont opposées, 425, 428. Serment et amendes établies pour violation des règles de la coalition, 426, 430, 431. Coût des articles nécessaires—Difficulté de se les procurer—Importation presque impossible, 428, 429, 432. On cherche à diminuer le nombre des entrepreneurs—affiliation—extorsions, 428, 429. Fraudes grossières sur les cercueils—espionnage incessant, 428, 429. Un marchand qui voudrait vendre, mais qui n'ose le faire par crainte de la coalition, 429. Les fabricants de corbillards refusent de se joindre à la coalition—Coût d'un enterrement commun à Toronto, 431. Constitution et règlements de la coalition des Entrepreneurs, 727. Les membres suspendus et les entrepreneurs non membres ne peuvent avoir aucune relation avec les membres—Les fabricants vendant aucun article à un entrepreneur indépendant sont *boycottés*—Pas d'achats chez un marchand qui n'est pas membre de la coalition—Secret touchant les procédés des assemblées sous peine d'amendes (Règlements, articles 24-30), 729. Seconde session annuelle, 731. Convention signée par les représentants de l'Association des Entrepreneurs et ceux de l'Association des Fabricants de cercueils de la Puissance, par laquelle ceux-ci s'engagent, sous peine d'amende, à ne vendre aucun cercueil ou fournitures, et à ne fournir aucune liste de prix à un entrepreneur non associé, 733-734. Echange de courtoisie entre la coalition canadienne et celle des Etats-Unis, 750, 751. Appel officiel et pressant pour une plus complète organisation, 753. Prix des Fabricants pour les membres de la coalition, 754.

**Epiceries, Assortiment Général se vendant sous le contrôle de la coalition** :—Poudres à boulanger—Paquets trop légers, 19, 74, 75, 77, 547. Bougies, 74. Eaux-de-vie, 116. Bonbons, 134, 143. Gin, 74, 75, 84, 116. Whiskey, 74, 75, 116. Whiskey de Gooderham, 75, 76. Whiskey de Walker, 84. Esprit de vin rectifiés, 75. Marinades, 74, 76, 135. Poudre nutritive de Nestlé, 75. Allumettes chimiques (d'Eddy) 24, 74. Empois, 74, 75, 76, 78, 94, 547, 564, Savon, 74.

**Epiceries** :—Commerce de Toronto en, 111.

**Epiciers de Détail, de Montréal, Association des** :—Pétition de, 60, 61. Elle n'est pas une coalition, 63. Exposé adressé à M. G. A. Drummond, 535. Epiciers de Détail, Québec, 530. Epiciers de Détail et Fabricants, de Sherbrooke, 531. Epiciers de Détail, London, Ont., 532. Association des Epiciers de Détail, Hamilton, 565.

**Farine d'Avoine** :—Association des Propriétaires de Moulins—but de l'association, 385, 386. Nombre de moulins dans Ontario—Capacité de production—consommation de farine dans la Puissance—Droits aux Etats-Unis—farine de l'Ecosse, 386, 387. Prix et exportation, 387, 388. Quand l'association s'est formée—prix fixés, 388. Le fonds à partager (la poule), comment il est formé et géré, 389-391. Production réduite en payant des moulins pour ne rien faire—rentes ainsi payées, 391. L'avoine du Manitoba fera probablement la compétition avec celle d'Ontario à l'avenir, 393, 394. Renseignements touchant l'exploitation pratique des moulins à avoine, 395, 396. Achats d'avoine pour la coalition, 644. Moulins payés pour rester fermés et rentes qu'ils reçoivent—Salaire du Secrétaire, 645. Règles et Règlements de la coalition, 638. Minutes des assemblées, 643.

**Ficelle à lien** :—Celle de fabrication canadienne vaut mieux que la ficelle importée, 378.

**Fil Métallique Barbelé** :—Fabrication du, en Canada—vendu généralement à prix fixe, 367, 368, 384. Diverses espèces, et leurs prix—termes, 369. Fabriqué en payant des droits de brevets, 370, 373, 382. Droits d'inventeur payés tant par cent livres—Consommation—Baisse dans les prix depuis qu'on le fabrique en Canada, 382.